



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE
CADRE DE L'OCCUPATION D'UN STAND
ALIMENTAIRE LORS DU VINCENNES ESTIVAL
CLUB**

**DÉCISION N° DM-25-229
EN DATE DU 08 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-490 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Robin LOUVIGNE, adjoint au Maire ; chargé du cadre de vie, des mobilités et de la propreté ;

VU la décision N° DM-25-217 du 2 juillet 2025, fixant les tarifs du Vincennes Estival Club ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un évènement estival par la Ville de Vincennes, Le Vincennes Estival Club, dans l'enceinte du Château de Vincennes, du 14 juillet au 3 août 2025 ;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures diffusé par Ville de Vincennes, pour l'exploitation de stands de petite restauration, d'un bar boissons et d'emplacements foodtrucks, du 30 mars au 9 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « ALANDER », « LES COOKIES DE VINCENNES », « NAYE », « MY LITTLE KITECHEN », « LA PLANCH'A PIZZA », « MAD MADELEINE », « SARL DEMI-SEL », « GISLY » et de l'association « STREET FOOD EN MOUVEMENT » ; d'exploiter des stands lors du Vincennes Estival Club ;

D É C I D E

DE SIGNER une autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre de l'occupation d'un stand lors du « Vincennes Estival Club », dans l'enceinte du Château de Vincennes, avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ALANDER » dont le siège est situé au 16 rue du Midi à VINCENNES (94300), représentée par Monsieur Daniel SIK.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 10 000 euros, HT, soit 12 000 euros TTC.

⇒ « L'association STREET FOOD EN MOUVEMENT » dont le siège est situé au 4 rue GRAMONT à PARIS (75002), représentée par Olivier LIGNON.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 8 925,21 euros, HT, soit 10 710,25 euros TTC.

⇒ « LES COOKIES DE VINCENNES » dont le siège est situé au 40 rue de Montreuil à VINCENNES (94300), représentée par Monsieur Jean-Michel MASSON.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250708-lmc1H13280H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/07/2025
Date de Publication : 08/07/2025

Montant de la participation financière : 2 000 euros, HT, soit 2 400 euros TTC.

⇒ « NAYE » dont le siège est situé au 31 rue DeFrance à VINCENNES (94300), représentée par Madame Plume BERANGER.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 2 000 euros, HT, soit 2 400 euros TTC.

⇒ « MY LITTLE KITCHEN » dont le siège est situé au 5 rue Lejemptel à VINCENNES (94300), représentée par Madame Noémie GIORNO.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 2 000 euros, HT, soit 2 400 euros TTC.

⇒ « LA PLANCH'A PIZZA » dont le siège est situé au 23 rue de Montreuil à VINCENNES (94300), représentée par Monsieur Frédéric DISSARD.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 2 000 euros, HT, soit 2 400 euros TTC.

⇒ « MAD MADELEINE » dont le siège est situé au 53 rue Jean Moulin à VINCENNES (94300), représentée par Madame Erika ELIAZORD.

Durée : du lundi 14 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025.

Montant de la participation financière : 800 euros, HT, soit 960 euros TTC.

⇒ « DEMI-SEL » dont le siège est situé au 48 rue Raymond du Temple à VINCENNES (94300), représentée par Madame Margaux ROCHENARD.

Durée : du lundi 21 juillet 2025 au dimanche 27 juillet 2025.

Montant de la participation financière : 800 euros, HT, soit 960 euros TTC.

⇒ « GISLY » dont le siège est situé au 30 rue Robert Giraudineau à VINCENNES (94300), représentée par Madame Delphine TOHUZE.

Durée : du lundi 28 juillet 2025 au dimanche 3 août 2025.

Montant de la participation financière : 800 euros, HT, soit 960 euros TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250708-Imc1H13280H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/07/2025
Date de Publication : 08/07/2025